

Conseil Municipal d'Avançon **Compte rendu de la séance du 6 décembre 2013**

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mmes Nathalie GIAIME, Mrs Joël EYRAUD, Stéphane JACOB Joseph LESBROS, Mr Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

Etaient absents : Mme Carole TASSET (excusée), Thierry BOREL (excusé)

La séance est ouverte à 20h15.

Approbation du Compte rendu de la séance du 8 novembre 2013 à l'unanimité (7/7)

Mr Nicolas donne des informations sur une possible régularisation de créances auprès de la CCVA (Communauté des Communes de la Vallée de l'Avance) dépenses concernant d'anciens travaux de goudronnage.

Le point 4 « Décision modificative budget principal » est retiré de l'ordre du jour.

1-Amélioration de la desserte forestière : choix de l'entreprise

La commission d'appels d'offres (T.Borel /J.Eyraud / S.Jacob /L.Nicolas présents) en présence du maitre d'œuvre et de Mr Giraud, a procédé à l'ouverture des plis le 12/11/2013, propositions de 7 entreprises arrivées dans les délais pour les travaux des pistes DFCI. Le montant de ces travaux avait été estimé à 109 420 € HT et 12 769 € HT de maîtrise d'ouvrage. Toutes les propositions étaient conformes aux critères d'analyse. Les propositions, classées par ordre croissant des montants HT de travaux :

| | |
|--------------|--------------|
| 1/ Guiramand | 79 707.53 € |
| 2/ TMTC | 85 320.00 € |
| 3/ SATP | 96 866.00 € |
| 4/ AMCV | 108 760.00 € |
| 5/GAUDY | 111 580.00 € |
| 6/ Allamano | 116 455,10 € |
| 7/ GROUPAGEF | 174 752.00 € |

Il est proposé de retenir la meilleur offre financière, soit la Société Guiramand, d'autant qu'elle dispose d'une carrière avec des matériaux de qualité. Les travaux sont prévus pour le printemps.

Vote à l'unanimité (7/7) pour retenir la société GUIRAMAND pour les travaux des pistes DFCI, pour un montant de 79 707.53 € HT.

Mr Maurel propose la réhabilitation de l'ancienne voie romaine entre la Bâtie Neuve et Avançon, qui a perdu son intégrité.

2- Aménagement pont du torrent du Laus

Un courrier de la RTM (Mr Bouvet) en date du 22/11/13 propose une aide gracieuse pour définir les ouvrages associés permettant l'aménagement au mieux de l'ouvrage partiellement réalisé au niveau du torrent du Laus : modification des berges, entonnement etc.... et son assistance, toujours gracieuse, en phase de réalisation et pour la rédaction des demandes de subvention auprès du conseil régional.

La demande de subvention auprès de la région est un dossier FSL sur la poursuite des travaux. La demande doit être faite en janvier 2014, mais la délibération du conseil régional aura lieu dans l'été 2014, néanmoins une dérogation autorise de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.

Il est proposé de remettre l'accès en fonctionnement, de manière provisoire, par la mise en place de bloc d'enrochements.

Vote à l'unanimité (7/7) pour lancer les demandes de subventions concernant la poursuite des travaux d'aménagement du pont franchissant le torrent du Laus, pour un montant estimé de 21 180 € HT.

Mr Eyraud est d'accord pour la poursuite des travaux uniquement si une subvention est obtenue.

3- Demande adhésion à l'Agence d'Ingénierie Territoriale des Hautes Alpes (IT 05). Signature de l'avenant convention d'assistance technique dans les domaines de l'eau/ou de l'assainissement.

Une lettre du conseil général 05 signifie la création en janvier 2014 de l'agence IT 05, et propose la signature d'une convention pour l'assistance sur l'eau et l'assainissement, mais aussi sur d'autres domaines techniques (entretien de voirie etc...).

La signature d'un avenant à la convention du 06/07/2012 est nécessaire pour un transfert de compétence vers IT 05. Le coût de l'adhésion est identique pour les compétences eau & assainissement déjà concernées, il est demandé une somme complémentaire de 0.80 à 1 €/habitants pour les autres compétences. Le montant total de l'adhésion serait donc de 600 à 800 €/an pour Avançon, pour une assistance « large ».

Il est aussi demandé la nomination d'un représentant la commune, Il est proposé Mr Nicolas.

Vote à l'unanimité (7/7) pour la signature de l'avenant à la convention IT 05, avec assistance technique large.

L. Nicolas élu à l'unanimité (7/7) comme représentant de la commune à l'agence IT 05.

4- Subventions aux écoles de la vallée de l'Avance 2013/2014

Suite au conseil d'école du 15/11/2013, les subventions sont demandées à la commune, montants identiques à l'année scolaire précédente, soit 90 €/élève pour la coopérative et 40 €/élève pour les frais communaux de St Etienne le Laus et Valsarres.

Comme 20 élèves sont scolarisés pour l'année 2013/2014, le montant total de la subvention est de 2 600 €.

Vote à l'unanimité (7/7) pour l'attribution d'une subvention de 2 600 € aux écoles de la Vallée de l'Avance.

Une nouvelle classe de petite section maternelle est créée à St Etienne le Laus, il est donc demandé une subvention supplémentaire de 90 € par élèves, soit 180 € puisque 2 élèves.

Vote à l'unanimité (7/7) pour l'attribution d'une subvention de 180 € aux écoles de la Vallée de l'Avance.

8- Questions diverses

8.1 Changement de Grade de MC. Maire

Le poste de MC Maire, actuellement secrétaire de Mairie doit évoluer en poste d'attachée (article 34 du 26/01/1984). Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce poste, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 12 heures, à compter du 01/01/2014. Le budget correspondant à cette promotion interne devra être inscrite au budget de la commune.

Vote à l'unanimité (7/7) pour la création d'un poste d'attachée, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 12 heures, à compter du 01/01/2014.

8.2 Echange de terrain Route de la Montagne et Route des Taburles

Quelques demandes d'échange de terrain ont été reçues, concernant les implantations d'anciens chemins communaux.

Pour la route de la Montagne, Mr T.Borel, sur des parcelles situées au niveau du virage d'où part le sentier vers la Source des Fangets (Barrière) : Mr Borel céderait 19.30 ares à la commune et la commune céderait 22.32 ares à Mr Borel.

Route des Taburles :

- Mr J.Lesbros, début de la route des Taburles : cession de l'ancienne route Bâtie Neuve/Bâtie vieille (qui coupe sa propriété) soit cession par la commune de 22.26 ares. Mr Lesbros cède 35.99 ares à la Commune.
- Au niveau de l'habitation de Mr Marin Queyrel : cession par la commune de 4.96 ares à Mr Queyrel. Mr Queyrel cède 4.14 ares à la commune.

Monsieur le Maire précise que ces échanges auront lieu à la condition que ces particuliers signent la régularisation de l'emprise de la route de la montagne et des Taburles.

Vote à l'unanimité (7/7) pour les échanges de terrains sus cités

8.3 Demande de subvention du Club du 3^{ème} âge de Valsерres

Demande de Mme Lambert, pour une aide financière, puisque ce club regroupe 47 adhérents dont des Avançonnois (environ 5 personnes). La commune de Valsерres attribue une subvention annuelle de 600 €.

Vote à l'unanimité (7/7) pour l'attribution d'une subvention de 100 € au Club du 3^{ème} âge de Valsерres.

La séance est levée à 22h45